



# NÉGOCIATIONS SALARIALES DE BRANCHE, OUF, ENFIN GRÂCE À LA CFDT CHEMINOTS !

**Pour 2022, les personnels de la manutention Ferroviaire vont bénéficier d'une augmentation de salaire décente. Focus.**

**A**près une phase d'attentisme liée à la crise sanitaire, les salariés exigent maintenant leur dû avec la reprise économique. Un peu partout, les négociations de branche se tendent et les mouvements se multiplient dans des entreprises jusque-là peu sujettes aux conflits.

**Pour la branche de la manutention ferroviaire, la CFDT Cheminots a obtenu 2,6% d'augmentation du taux horaire et des primes et indemnités pour l'exercice 2022, dès le 1er janvier. (Sous condition de publication et d'extension de l'accord par l'état)**

Depuis des années, les revalorisations salariales de la branche de la manutention ferroviaire ne dépassaient pas ou guère les 1%.

Pour la CFDT Cheminots, ces 2,6% d'augmentation doivent être le préalable à l'ouverture d'un processus de négociations salariales. À terme les revalorisations salariales devront être en adéquation avec les bénéfices dégagés par les entreprises.

Il importe pour cela que les exigences qualitatives des entreprises donneuses d'ordre, la SNCF et la RATP principalement, soient rétribuées à leur juste mesure. La CFDT Cheminots dénonce les méthodes des entreprises ou des établissements de la manutention ferroviaire pour réduire les coûts de production au maximum.

- ➔ Absence de renouvellement ou d'entretien des outils de travail en temps et en heure.
- ➔ Absence de fourniture de petit matériels de qualité ou en quantité nécessaire à leurs salariés
- ➔ Absence ou insuffisance de fourniture de masques et autres produits pour se protéger de la COVID 19.
- ➔ Suppression d'instrument des postes de travail à la faveur de départs en retraite

Et cela en opposition avec le code du travail .

**Rappel** « L'employeur est tenu d'une obligation de sécurité à l'égard de ses salariés. Selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés ».

Au cours des négociations qui se sont tenues en Octobre/novembre 2021, la CFDT cheminots a obtenu que la prime panier soit également revalorisée de 2,6%. Toutefois, pour la CFDT cheminots, cette augmentation reste insuffisante, notre organisation syndicale a donc exigé que le montant de la prime panier soit porté à 5 euros minimum.

Sur le thème de la formation professionnelle, la CFDT Cheminots revendique la mise en place d'une vraie politique de gestion prévisionnelle des emplois et la construction de vrais parcours professionnels, émancipateurs pour les salariés. Grâce à l'action de la CFDT Cheminots, un parcours professionnel constitué de plusieurs Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) est en cours d'élaboration.

La CFDT Cheminots a également porté ses revendications sur la pénibilité, les problématiques liées aux fins de carrière qui feront l'objet de nouvelles négociations d'ores et déjà reprises à l'agenda social ●

**Cfdt:**  
**CHEMINOTS**  
**MANUTENTION**  
**FERROVIAIRE**

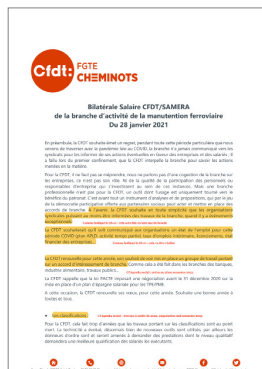


# En détail/ L'agenda social de négociations

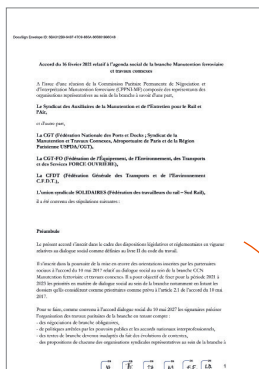
La CFDT Cheminots a obtenu la mise en place par accord de branche d'un agenda social ●

# À retenir/ La prime Macron

Seule la CFDT Cheminots est intervenue, pour essayer de l'obtenir aux salariés de la manutention ●



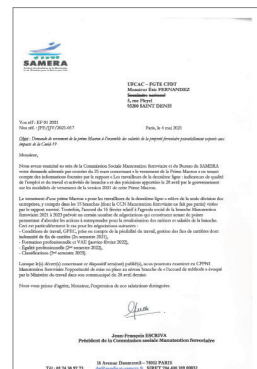
Complément de lecture  
Cliquez sur le visuel ou allez sur <https://bit.ly/3y1hKPS>






Complément de lecture  
Cliquez sur le visuel ou allez sur <https://bit.ly/3qDKYc8>



Complément de lecture  
Cliquez sur le visuel ou allez sur <https://bit.ly/3qZxWvq>



Complément de lecture  
Cliquez sur le visuel ou allez sur <https://bit.ly/3ASxrr3>

LES THÈMES DE DIALOGUE SOCIAL OBTENUS PAR LA CFDT	PÉRIODES DE TRAVAUX PARITAIRES / NÉGOCIATIONS	CONTACTEZ-NOUS
Actualisation du champ d'application de la CCN manutention ferroviaire	1 <sup>er</sup> trimestre 2021 ✓	 <p><b>Eric Fernandez,</b> animateur du pôle technique national manutention ferroviaire 06 14 96 41 13</p>
Fonds de solidarité manutention ferroviaire – mise en œuvre des garanties collectives présentant un degré élevé de solidarité	1 <sup>er</sup> trimestre 2021 ✓	
Révision des stipulations relatives au transfert de personnel (prise en compte des allotissements dans les contrats commerciaux)	1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> trimestre 2021 ✓	 <p><b>Diadié Diakhite,</b> animateur du pôle technique national manutention ferroviaire 06 34 24 76 38</p>
Mise en œuvre de l'accord sur les frais du paritarisme	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 2021 ✓	
Conditions de travail, GPEC, prise en compte de la pénibilité du travail, gestion des fins de carrière dont indemnité de fin de carrière	2 <sup>e</sup> semestre 2021 ✓	<p>TAMPON DE MON SYNDICAT CFDT MANUTENTION FERROVIAIRE</p>
Salaires et autres éléments de rémunération 2022	Janvier-février 2022 ✓	
Priorités, objectifs et moyens de la formation professionnelle des salariés, VAE	1 <sup>er</sup> semestre 2022 ✓	
Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et sur les mesures de rattrapage tendant à remédier les inégalités constatées	2 <sup>e</sup> semestre 2022 ✓	<p>AVEC LA CFDT MANUTENTION FERROVIAIRE, PAS DE BLABLA, DU RÉSULTAT ! ADHÉREZ DÈS À PRÉSENT !</p> 
Participation, intéressement, plan d'épargne interentreprises, plans d'épargne retraite	2 <sup>e</sup> semestre 2022 ✓	
Salaires et autres éléments de rémunération 2023	Janvier + février 2023 ✓	
Mesures tendant à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	1 <sup>er</sup> semestre 2023 ✓	
Classifications	2 <sup>e</sup> semestre 2023 ✓	